

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de M. **Rosoux**, S. est prolongée comme juge de la jeunesse à Liège pour cinq ans à partir du 1^{er} octobre 2007 (AR 3/07/07). Celle de Mme **Pirard**, J. est prolongée pour un an à Liège également (AR 12/09/07) et celle de Mme **Callens**, M.-H. est prolongée pour deux ans à Huy (AR 25/09/07). M. **Janssens**, E., substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Nivelles, responsable de la section jeunesse auprès de ce tribunal, est désigné en qualité de premier substitut du procureur du Roi pour un terme de trois ans (AR 26/04/07).

Guy Declercq, directeur de l'aide à la jeunesse de Tournai, a été nommé président du CCAJ (Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse); **Philippon Toussaint** et Mme **Hoornaerts** en sont les vice-présidents.

Vive le fermé

La motion déposée par MM **Yserbyt** (cdH) et **Gennen** (PS) au Parlement de la Communauté française (voir ce numéro, p. 38) constitue un programme gouvernemental ambitieux et volontariste pour le secteur de l'aide à la jeunesse. Mieux que le programme du Gouvernement ! Et tout aussi flou sur certaines de ses propositions : «*les IPPJ disposent d'une capacité de prise en charge, en régime ouvert et en régime fermé, en adéquation avec les besoins constatés*». Décuplons sur-le-champ la capacité des IPPJ en régime fermé !

Soupçons et...

La France a introduit le test ADN dans sa législation pour vérifier

que les enfants sont bien ceux de leurs parents en cas de regroupement familial. En Belgique, ça fait des années que cette pratique a cours, sans la moindre législation. Comme en France, cela relève du soupçon généralisé à l'égard des enfants nés à l'étranger et des documents officiels remis par les autorités des pays d'origine.

...hypocrisie

Le paradoxe soulevé par **Claire Brisset**, ancienne défenseuse des enfants en France (équivalent au délégué général aux droits de l'enfant) est qu'avec sa pratique d'accouchement sous X, la France institue une distinction légale entre parenté biologique et parenté légale (Le Monde, 18/10/07). Avec l'hypocrisie en plus : les intéressés peuvent, dit-on, refuser de se soumettre à un test ADN. De fait. Ils peuvent aussi renoncer à introduire une demande de regroupement familial.

Numéro non attribué

Une recherche sur le site du barreau de Bruxelles (www.barreau.bruxelles.be), verbo «*droit des jeunes*» (rubrique 2306) donne pour résultat : «*Aucun avocat ne correspond à vos critères*». Nous voilà prévenus.

Sur quel ton...

Après un an de présence dans les centres fermés pour étrangers, Médecin Sans Frontière (MSF) vient de publier un rapport sur «*Le coût humain (qualifié d'exorbitant) de la détention. Les centres fermés pour étrangers en Belgique*» (voir : www.msf.be/fr/terrain/belgique.htm). La présence inacceptable dans ces cen-

tres de patients atteints de maladies graves, de patients psychiatriques, de femmes enceintes et d'enfants. Pour la majorité des enfants rencontrés par MSF pour des problèmes psychologiques, il s'agissait de problèmes psychiques directement liés à la détention et au stress qui en découle. Ce rapport rappelle des évidences :

«Les enfants ont besoin de contacts avec d'autres enfants de leur âge et ont besoin d'aller à l'école : deux choses quasi impossibles dans les centres fermés. Les enfants y sont plus dépendants encore des parents, ont des comportements régressifs, sont moins curieux et dépérissent d'ennui».

...faut-il le dire ?

«Ils ressentent souvent très bien l'ambiance et donc aussi l'angoisse et l'incertitude de leurs parents. Ils ne comprennent pas toujours bien la situation et éprouvent parfois des difficultés à en parler, mais ils la ressentent toujours très fort.

Un problème supplémentaire est celui de la forte dilution du rôle parental. Les parents ont pour tâche d'éduquer leurs enfants, de leur inculquer les valeurs et de mettre des limites à leur comportement. Élever des enfants dans ces centres est tâche impossible. Le parent n'est plus «le chef». Ce rôle est transféré sur la personnel qui indique aux parents ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire au sein du centre.

Parmi les symptômes les plus souvent rencontrés chez les enfants séjournant dans ces centres, on note surtout l'énurésie et les cauchemars.

Certains enfants extériorisent leur colère et leur angoisse et deviennent ingérables et agressifs. D'autres enfants se culpabilisent de la situation, se punissent et intériorisent toute leur colère et leurs frustrations. Ils se tapent la tête contre le mur, balancent («rocking») et s'automutilent. Par peur ou à cause des traumatismes subis, certains jeunes enfants n'osent plus quitter leurs parents et ne développent pas de comportement de découverte. Chez une série d'enfants, on va même jusqu'à noter des pensées suicidaires».

Dans la fosse...

Heureusement, un plan de gestion de l'agressivité devrait permettre d'améliorer les choses (Fedra, Sept. 07, p. 28). Le Ministère de l'Intérieur a fait une grande découverte : «*Lorsque des personnes sont détenues contre leur gré (NDLR : vous en connaissez beaucoup de détenus consentants ?), cela provoque des manifestations d'agressivité. Pour ces personnes, c'est un moyen d'exprimer leurs frustrations et leur sentiment d'impuissance. (...) L'annonce d'une décision négative peut déclencher une agressivité verbale ou physique dirigée contre la personne elle-même, contre l'infrastructure ou contre d'autres personnes du centre.*» D'où la solution : l'engagement de gestionnaires de l'agressivité qui vise à rendre gérable l'agressivité dans les centres fermés. Ces agents apprennent aux matons à demander à la personne agressive «*pourquoi elle agit comme ça*», ce qui permet souvent «*d'étouffer les incidents dans l'œuf*» (NDLR : Sémira Adamu doit apprécier !).

...aux étrangers

«Une des mesures de ce plan prévoit que les nouveaux collaborateurs ne sont plus jetés directement dans la fosse aux lions (NDLR : en l'espèce, les étrangers détenus)». Par contre, lorsque la situation s'aggrave, la personne est placée quelques heures en isolement. Et bien évidemment «les agents qui ont été confrontés à des événements vraiment traumatisants peuvent déjà faire appel à une équipe de gestion du stress ou au psychologue du centre» (et le détenu, il peut faire appel à qui ?).

Tout ça...

Alors que la réforme de l'arrêté AMO (services d'aide en milieu ouvert) poursuit son cours (le texte est au Conseil d'État) l'Interfédération de l'aide à la jeunesse rappelle qu'elle n'a jamais été demandeuse de cette réforme et est très critique par rapport au processus suivi. L'objectif du Cabinet était de clarifier les missions des AMO et de lutter contre des dysfonctionnements qui n'ont pourtant jamais été objectivés.

...pour ça !

Le résultat n'apporte pas de clarification et affaiblit ces services en diluant leur intervention (suppression du terme «interpelle»), les plaçant dans une situation ambiguë face aux «mandants» (SAJ, SPJ, juge) et en porte-à-faux par rapport à leurs obligations déontologiques. Pour faire passer la pilule, le cabinet propose une augmentation «one shot» des frais de fonctionnements.

Le SMEV...

Il va falloir s'habituer à un nouvel acronyme : le SMEV, nouveau «Service signalement des mineurs européens non accompagnés en situation de vulnérabilité» institué par la circulaire

du 2 août 2007 relative aux mineurs européens non accompagnés en situation de vulnérabilité (MB 17/09/07).

...nouveau machin...

On sait que les mineurs non accompagnés ressortissants de pays de l'Espace Economique Européen (EEE), dont les bulgares et roumains (entrés dans l'UE le 1/01/07) ne sont pas reconnus comme MENA, au sens de la loi tutelle et ne peuvent bénéficier de la même protection (tuteur, document de séjour, accès aux classes-passerelles, etc.). Ils n'entrent pas dans la compétence du Service des tutelles alors qu'ils ne sont pas forcément moins vulnérables (ils étaient reconnus comme étant MENA jusqu'au 1^{er} janvier 2007, et puis du jour au lendemain plus) et représentent 10% de l'ensemble des MENA. D'où la circulaire et la création du SMEV... qui n'est autre que le Service des tutelles.

...qui ne sert à rien...

Les MEV (mineurs européens en situation de vulnérabilité, en raison de sa situation administrative irrégulière, sociale instable, état de grossesse, infirmité, état de santé physique ou mentale déficient, victime de traite ou de trafic des êtres humains ou de son état de mendicité) auront droit à une prise en charge temporaire constituant en un placement pour deux fois 15 jours dans... un centre d'observation et d'orientation pour MENA. Et puis ? Rien (si ce n'est un signalement au bureau clandestins de l'OE). Pas de droit au séjour; pas de tuteur; pas de prise en charge spécifique.

...qu'à faire semblant

L'intérêt du nouveau machin : faire semblant de s'occuper d'un

problème sans rien en faire et alimenter les statistiques. Ceci sans régler le fond. S'ils sont en situation de vulnérabilité, ils doivent bénéficier d'une tutelle et d'une aide adéquates; il faut donc modifier la loi tutelle pour inclure les MENA européens dans le système de protection.

La Belgique...

Alors qu'en Belgique, les règles relatives à l'inscription dans l'enseignement secondaire viennent d'être modifiées, le fonctionnement de la carte scolaire en France fait l'objet d'un vif débat (système qui oblige les élèves français à fréquenter un établissement d'enseignement appartenant à un secteur délimité autour de leur lieu de résidence), d'autant qu'on prête au Président de vouloir la supprimer en invoquant la «justice sociale». Or, une étude comparative réalisée par l'Aped (Appel pour une école démocratique), association belge qui lutte afin que «tous les jeunes accèdent à de savoirs permettant de comprendre le monde et de participer à sa transformation» (voir : www.ecoledemocratique.org) sur les systèmes éducatifs européens démontre que les réformes annoncées par le gouvernement Sarkozy – assouplissement de la carte scolaire et suppression du collège unique – conduiront à une augmentation catastrophique de la fracture sociale dans l'enseignement français.

...championne...

L'APED a établi un classement du degré d'inégalité sociale dans les systèmes d'enseignement des pays d'Europe occidentale, basé sur un «indice de détermination sociale des performances scolaires» calculé à partir des résultats du test PISA 2003. La Finlande a le meilleur résultat; la France est 12^{ème} sur 15 et la Belgique, championne de l'iné-

galité sociale à l'école,... dernière !

...de l'inégalité sociale...

Pour établir ce classement, un nombre incalculable de facteurs culturels, pédagogiques, organisationnels, géographiques, sociaux, budgétaires entrent en ligne de compte; en particulier, deux facteurs sont structurels : le degré de liberté dans le choix d'un établissement scolaire («indice de liberté de choix») et l'âge du premier «palier» qui divise les élèves en filières d'enseignement séparées.

...bientôt rattrapée...

La Belgique est le pays où l'indice de liberté de choix est le plus élevé (pas de limitation de la liberté de choix des parents, environ 60% des écoles sont des établissements privés sous contrat, généralement catholiques) avec une très forte densité de population (343 habitants/km²) qui fait en sorte que l'offre d'établissements scolaires est particulièrement élevée. La liberté de choix produit bel et bien de l'inégalité.

...par la France

En supprimant la carte scolaire, la France augmenterait les inégalités sociales dans l'enseignement. Ceci d'autant plus qu'elle envisage d'en finir avec le collège unique. Pour la Belgique, ça signifierait d'augmenter les contraintes d'inscription sur les écoles libres

Erratum

Dans la décision de la Cour d'appel de Mons du 22 février 2007, publiée dans le JDJ n° 267, de septembre 2007, p. 28, il manquait le nom du juge et des avocats. Voici ce manque comblé, siège : Monique Levecque, conseiller; plaidoiries : Maîtres Levert et Crappe.

Phénomène de délinquance juvénile : nouvelles formes pénales

Les 6 et 7 Novembre 2007 à Séville (Espagne)

Ce Congrès international se développera selon les deux axes :

• **Identification des modèles récents en délinquance juvénile : origine, analyse et tendances comparatives**

- Cyber délinquance : déviance dans l'utilisation d'internet et *e-bullying*;
- Analyse des bandes organisées : la rhétorique et la réalité;
- Formes familiales changeantes et problématiques intrafamiliales;
- Le changement dans le milieu urbain et les sub-cultures juvéniles.

• **Politiques et mécanismes d'intervention : nouvelles initiatives et réponses à la délinquance juvénile**

- De la réaction négative à la réponse positive : travail direct avec des mineurs délinquants;
- Freiner le *bullying* et le harcèlement à l'école et promouvoir un climat favorable à l'apprentissage;
- Des approches interdisciplinaires dans le travail avec de mineurs délinquants présentant des troubles psychiques;
- Migrations et minorités ethniques : la criminalité et criminalisation juvénile.

Rens. : http://www.oijj.org/doc/jornadas/andalucia_2007/programa_fr.pdf; ou écrire à andalucia2007@oijj.org.

Dans le cadre du programme de Formations au droit des jeunes «2006-2007»

Droit familial (1 module de 2 jours)

DATES : Namur, les mardis 20 et 27 novembre 2007

FORMATRICES : Fabienne Bouchat, Sophie Hubert

Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, responsabilité civile, filiation, changement de nom et prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.

Mineurs étrangers non accompagnés (1 module de 2 jours)

DATES : Namur, les mardis 11 et 18 décembre 2007

FORMATRICES : Céline Dermine, Charlotte van Zeebroeck

Qui sont les MENA? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées ou en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).

Renseignements ?

Contenu des formations (par e-mail svp) : Cécile Mangin cm@sdj.be ou 02/209.61.65

Administration : Isabelle Beskens 04/342.61.01 ou jdj@skynet.be.

Jeunes et Politique, autour du thème de l'Europe

Le 13 novembre 2007 à Bruxelles

Il s'agit de réconcilier le jeune et «*la politique*» en proposant un parcours qui met en évidence la dimension politique de leurs préoccupations («*le*» politique) et en les aidant à comprendre comment agir sur ces domaines (les lieux de démocratie, les outils démocratiques). Participer, c'est d'abord comprendre : mieux connaître le fonctionnement de l'Europe, ses institutions et surtout les enjeux qu'elle soulève. Quelles sont-elles ? Quelles sont leurs missions ? Leurs pouvoirs ? Quelles relations existe-t-il entre les institutions belges et européennes ? Bruxelles, Strasbourg, La Haye, à quoi ça sert ?! Concrètement, qui décide quoi ? Quelle est la place du Citoyen dans ce processus décisionnel ? Et surtout : comment de telles décisions influencent-elles la vie quotidienne de nos concitoyens et des jeunes en particulier ?

La journée s'articule autour de différentes parties complémentaires :
- Des exposés relatifs aux Institutions européennes, leur fonction, leur fonctionnement;

- Des ateliers :
 - Jeunes et Europe : comment participer ? Présentation interactive de programmes européens, pour les jeunes, avec les jeunes;
 - Europe et protection des droits de l'enfant;
 - Europe et lutte contre les discriminations;
 - Europe, emploi et politique sociale;
 - L'Europe et ses membres : articulation des pouvoirs;
 - Jusqu'où ira l'Europe de demain ? Les enjeux de l'élargissement.

Lieu : Institut pédagogique Defré, Uccle 1180.

Rens. : Emilie DE Wolf, Ligue ds droits de l'Homme, edewolf@ulb.ac.be

L'accueil extrascolaire : un espace pour aider l'enfant à grandir...

Le 27 novembre 2007 à Montigny-le-Tilleul

9h15 : Introduction de la journée par Jacques Ternest, président de la FILE.

9h30 : Allocution d'ouverture par Catherine Fonck, Ministre de la santé, de l'enfance et de l'aide à la jeunesse.

9h45 : Un accueil extrascolaire pour répondre à quels besoins de l'enfant ? par Raymonde Caffari, pédagogue, formatrice d'adultes en Suisse.

10h45 : Echanges avec la salle.

11h30 : L'acteur extrascolaire, bouche-trou ou référent incontournable ? par Philippe Beague, psychologue et psychanalyste, président de l'Association Française Dolto.

12h30 : Échanges avec la salle

14h : Émergence de la citoyenneté chez l'enfant par Jacques Duez, professeur de morale.

Diffusion du documentaire «*Dehors les étrangers*».

15h : Échanges avec la salle.

15h15 : L'enfant dans toutes ses diversités : l'accueil de l'enfant en situation de handicap, enjeux et pratiques par Marco Di Duca, directeur du CEFES, ULB.

16h : Échanges avec la salle.

16h15 : Clôture de la journée par Georges Bovy, président de l'ONE.

Lieu : Auditorium René De Cooman, Hôpital André Vésale, 706, rue de Gozée, 6110 Montigny-le-Tilleul.

Rens. : F.I.L.E. asbl, Quai au Bois de Construction, 9, 1000 Bruxelles, tél. : 02/210 42 84, fax : 02/210 42 83, e-mail : fileasbl@skynet.be